

M. MACDONALD: Monsieur le président, dans les cas où l'on ne parviendra pas à s'entendre sur le montant, il est prévu que la cause sera entendue par la Cour de l'Echiquier et, à l'heure actuelle, certaines compagnies songent à s'adresser à ce tribunal pour faire établir le montant de leur indemnité.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser sur l'article 9?

M. PETERS: Les indemnités se trouvent-elles comprises dans le montant global du coût que vous nous avez donné ce matin?

M. MACDONALD: Non, monsieur le président.

M. PETERS: Alors, pourriez-vous nous dire approximativement quel sera ce montant?

M. MACDONALD: Consentez-vous à ce que je vous fournisse une estimation jeudi à ce sujet?

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser sur cet article?

M. FISHER: Monsieur le président, j'ai une question à poser au sujet de la partie du mémorandum qui porte sur cette nouvelle gare terminus pour les marchandises et qui donne certains détails sur la construction.

M. MACDOUGALL: L'article 9 a) à la page 9 traite de la construction d'une nouvelle gare à marchandises à Hurdman.

M. FISHER: Je suis intrigué par la différence entre les voies ferrées dont le National-Canadien a besoin et celle dont le Pacifique-Canadien a besoin. A la page 15, vous verrez qu'on mentionne 25 wagons pour le Pacifique-Canadien et 56 wagons pour le National-Canadien.

M. MACDOUGALL: A mon avis, les précisions données touchant les voies ferrées à la page 15 ont résulté de négociations entre les parties touchant leurs besoins communs en fait de voies ferrées et d'installations connexes aux divers endroits. Le tout ce trouve consigné ici de façon que l'on sache ce qu'il a été convenu de construire.

M. FISHER: Cela donne une idée approximative du volume d'affaires prévu.

M. MACDOUGALL: Et aussi une idée de ce que chaque compagnie estime qu'elle aura besoin en fait d'installations.

M. FISHER: Dans cette gare à marchandises, y aura-t-il un plancher commun et un quai commun de chargement pour les camions? Autrement dit, la liaison avec les camions se trouvera-t-elle améliorée?

M. MACDOUGALL: En général, monsieur Fisher, le terminus sera entièrement situé dans la même zone, mais on prévoit qu'il y aura des installations distinctes pour le National-Canadien et pour le Pacifique-Canadien, ce qui facilitera les transbordements entre les deux réseaux et entre eux et les camions entrant dans le terminus, mais je ne crois pas qu'il s'agisse d'un seul et vaste plancher où les deux compagnies travailleront ensemble.

M. FISHER: J'ignore si le moment est bien choisi pour poser cette question, mais les camionneurs indépendants auront-ils le droit d'entrer dans le terminus pour y cueillir des marchandises livrées là?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fisher, j'espérais que nous attendrions à l'article 10 pour poser des questions de ce genre.

M. FISHER: Monsieur le président, j'attendrai avec plaisir. C'est simplement parce que cela se rapportait au memorandum relatif à la construction.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être nous reporter aussi au memorandum quand nous étudierons l'article 10.

(Texte)

M. CARON: Je voudrais savoir de ces messieurs qu'est-ce qu'on entend dans le bill quand on dit «connexe de la cité d'Ottawa et de ses environs». En